



CLUB DE GOLF LE MARTHELINOIS

Formulaire d'inscription «Membre d'un jour» 2008

Nom:	_____	Prénom:	_____	Numéro :	_____
Adresse:	_____	Date de naissance:	<input type="text"/>		
Ville:	_____		JJ/MM/AAAA		
Code Postal :	_____				
Téléphone:	_____	Jour :	_____		
	Signature :	<input type="text"/>			

Privilèges :

Le droit de jouer au golf tous les mardis du 6 mai au 30 septembre 2008.

Le droit de réserver une heure de départ 24 heures à l'avance.

Le droit de participer à tout tournoi ou activité organisé pour les membres d'un jour.

Le membre d'un jour n'aura pas à payer les droits d'entrée habituellement chargé aux nouveaux membres.

Restrictions :

Pour jouer une autre journée que le mardi, le membre d'un jour devra défrayer le prix en vigueur cette journée-là.

Le membre d'un jour n'a pas la capacité d'inscrire un membre INTERMÉDIAIRE ou JUNIOR.

Le membre d'un jour doit payer le prix en vigueur pour la location des chariots et des voiturettes s'il désire les utiliser.

Le membre d'un jour n'a pas accès au service de remisage des bâtons et à la location de casiers.

Le membre d'un jour ne peut disputer qu'une seule ronde par jour. Le club se réserve le droit de restreindre l'accès au parcours en raison de tournois majeurs.

Autres considérations :

Le membre d'un jour doit respecter toutes les conditions qui se trouvent dans la «Régie du Club de golf Le Marthelinois – saison 2008».

Les privilèges accordés au membre d'un jour sont personnels et non transférables. Le Club n'a pas l'obligation de proposer un abonnement semblable pour la saison 2009.

Le nombre de place est limité, premier arrivé, premier servi.

Pour devenir membre d'un jour il faut :

1-Compléter le formulaire d'inscription disponible au Club (ce formulaire).

2-Payer la cotisation en entier avant la première partie, soit 237.04\$

3-Fournir deux photographies récentes pour sa carte de membre.

Le membre doit présenter sa carte de membre à chaque partie, si elle est perdue, des frais de 5\$ seront exigés pour son remplacement.